

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Projet de loi ELAN :  
les députés introduisent la discrimination dans l'accès au  
logement !**

**Malgré de nombreuses rencontres et réunions avec le ministère au sujet du projet de loi ELAN, force est de constater qu'APF France handicap n'a pas été entendue ! La majorité de l'Assemblée nationale a adopté, vendredi soir, l'article 18 qui prévoit de passer de 100% de logements neufs accessibles à seulement 10% en dépit de la mobilisation de plusieurs groupes parlementaires transpartisans qui demandaient le retrait d'un texte qui constitue une véritable régression sociale. Cette décision irresponsable est contraire aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ! Désormais cette question fondamentale de l'accès au logement pour tous est entre les mains du Sénat. APF France handicap demande le retrait de l'article 18 pour rétablir le principe d'accessibilité universelle.**

Alors qu'Emmanuel Macron s'était engagé à faire du handicap une priorité de son quinquennat, c'est aujourd'hui la discrimination dans l'accès au logement pour les personnes en situation de handicap qui est adoptée !

Ce recul est, de plus, en totale incohérence avec d'autres politiques publiques – transformation de l'offre de services des personnes en situation de handicap, développement de l'habitat inclusif, de l'hospitalisation à domicile et en ambulatoire – ainsi qu'avec le vieillissement de la population (près d'un quart de la population française aura plus de 65 ans d'ici 10 ans selon l'INSEE).

Le concept même de logement évolutif est source de discrimination indirecte, car quel serait l'intérêt d'un bailleur privé ou social d'accueillir une personne en situation de handicap ou une personne avancée en âge sachant qu'il devra effectuer des travaux pour rendre le logement accessible ?

Enfin, l'introduction de ce quota de logements accessibles est en contradiction avec la Convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées, pourtant ratifiée par la France en 2010.

APF France handicap dénonce ce signal extrêmement négatif envoyé par le gouvernement aux personnes en situation de handicap et leurs familles alors qu'en juin 2017, le gouvernement avait officiellement communiqué « Handicap : priorité du quinquennat ». Aujourd'hui APF France handicap constate que c'est un tout autre choix qui est à l'œuvre : la discrimination dans l'accès au logement !

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann  
[evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr)  
01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37